

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

22 octobre 2005

5033

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

424 – Déclaration à la sous-préfecture de Die. **NEXT-UP ORGANISATION NEXT-UP.** *Objet* : organisme d'intérêt général à caractère philanthropique concernant la défense de l'environnement naturel, notamment contre les champs électromagnétiques appelés en abréviation CEM, de toute nature et de toute origine, ainsi que les corollaires : tout ce qui est en rapport avec l'électro-hypersensibilité appelés en abréviation EHS et les dévalorisations des patrimoines dues à une source de pollution identifiée en CEM ; l'aire géographique d'action de l'association est le territoire français, mais aussi étranger ; pour atteindre ses buts par tous moyens légaux, l'association est habilitée à ester en justice ; l'association a aussi pour but l'information sous toutes ses formes de l'ensemble de la population sur ce thème de la pollution par les CEM et sur le thème de l'EHS. *Siège social* : S.C.I. [REDACTED]. *Site internet* : www.next-up.org. *Courriel* : contact@netx-up-org. *Date de la déclaration* : 7 octobre 2005.